



- A4 - servitudes de passage
- A5 - servitudes pour la pose de canalisations d'eau potable et d'assainissement
- AC1 - servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 - servitudes relatives à la protection des sites et monuments naturels
- AS1 - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
- E13 - servitudes de halage et maréepied
- I3 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 - servitudes ou voisinage des cimetières
- PM1 - servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PT1 - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT2H - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 - servitudes relatives aux télécommunications électroniques en terrain privé
- T1 - servitudes relatives aux chemins de fer
- T7 - servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dérogation concernant des installations particulières



MONTBARD

PLAN LOCAL D'URBANISME
7.1.2 e Servitudes - Échelle 1/5000
 Bourg et hameaux

YVES FARH ALEXANDRINE
 Ingénierie de l'Urbanisme
 77100 REAU
 Tél. 05.57.48.97.98
 Courriel: yfarh@urbanisme.fr

Document établi le 03 Juin 2013